



Rupture de contract franchise

Par **Paul**, le **25/03/2011** à **20:06**

Bonjour,
je suis membre d'un reseau de franchise, et etant donnée que les CA reste bas, et les couts liés à la franchise haut, me crée un probleme de fonds de caisse.
Je voudrais rompre le contrat (encore 4 ans à faire).
Dans les termes du contrat, rompre le contrat implique le paiement d'un montant minimum egal à la moitié des montants indiqués dans l'annexe (ce montant est egal par mois à 3450, redevance mensuelle).
Si je rompe le contrat maintenant, dois-je payer 4x12x0,5x3450 ou dois-je payer plus.
Cordialement
Paul K

Par **mop45**, le **05/04/2011** à **23:59**

Vous devriez contacter un avocat spécialisé en Franchise mais coté Franchisé
Il y a peut être des trous dans votre contrat
le payement de royalties ne peut l'être qu'en échange d'un service réel.... la jurisprudence en la matière est abondante même pour ceux qui ont quitté le réseau et continué a exploiter leurs fonds de commerce....
J'ai de mon coté rompu mon contrat en attaquant ce dernier

Par **choisir sa franchise**, le **18/07/2011** à **14:43**

Bonjour,
Cette première réponse pourra vous sembler facile, mais avant de penser "attaque et justice" en voulant absolument chercher et trouver des failles juridiques ... Je pense qu'il faut commencer par le début, c'est à dire penser "conciliation et rupture à l'amiable".
Les franchiseurs ne sont pas toujours aussi fermés qu'on peut le penser !

L'échange et le dialogue sont souvent les clés et l'issue. rnrnLa justice ne doit être saisie qu'en dernier recours.rnrnVotre franchiseur n'a aucun intérêt à vous retenir de "force" ou à vous mettre à mort financièrement si vous rencontrez des soucis justifiés. Par contre, il est important de le prévenir rapidement afin qu'il puisse vous faire des propositions adaptées.rnrnSi malgré vos efforts de conciliation et de transparence, rien n'aboutissait, alors en effet, la justice sera la moyen le plus efficace de parvenir à vos fins. Dans ce cas, vous pourrez nous consulter gratuitement depuis notre portail spécialisé de la franchise <http://www.choisir-sa-franchise.com>rnRestant à votre disposition,rnCordialement,rnrnCHOISIR SA FRANCHISE